

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

Séance du jeudi 11 mai 2006

PROCÈS-VERBAL

Le tourisme

PRÉSENTS

M. **Jean-François LEGARET**, M. **Emmanuel CALDAGUÈS**,
Mme **Claude TRAMBOUZE**, M. **Franck BOUNIOL**,
M. **Alain LE GARREC**, M. **Antoine BARTH**,
Mme **Josy POSINE**, Mme **Marie-Madeleine de VERCHÈRE**
M. **Aurélien CHEVALLIER**

EXCUSÉS

Mme **Florence BERTHOUT**
Mme **Michèle HAEGY** (pouvoir donné à M. Jean-François LEGARET)
M. **Philippe MICHON** (pouvoir donné à Mme Josy POSINE)
Melle **Dominique d'HENRY** (pouvoir donné à M. Alain LE GARREC)

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er Arrondissement.

MM. Antoine BARTH et Alain LE GARREC sont désignés comme secrétaires de séance.

M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er arrondissement, salue M. Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire de Paris chargé du Tourisme, et se réjouit que le présent CICA puisse se réunir dans les locaux de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris de la rue des Pyramides.

M. Jean-Bernard BROS se déclare heureux d'accueillir le CICA du 1er arrondissement à l'Office du Tourisme, qui vient de quitter depuis environ un an son ancienne implantation des Champs-Élysées, à l'expiration du bail et compte tenu de la menace du propriétaire de multiplier par cinq le montant du loyer.

Une nouvelle localisation a été trouvée dans le 1er arrondissement à un loyer moindre et pour une superficie supérieure puisqu'elle est désormais de 1.900 m² contre 1.600 m² sur les Champs-Élysées.

Les travaux d'aménagement ont été partiellement financés grâce à la soulte versée par le propriétaire du local des Champs-Élysées.

Le tourisme est une activité essentielle pour la Mairie de Paris, la capitale restant la première destination mondiale en nombre de visiteurs, de l'ordre de 26 à 30 millions par an, soit 7 à 8 milliards d'euros d'activités économiques.

L'Office du Tourisme de la rue des Pyramides a vocation à accueillir et orienter les touristes et bénéficie à ce titre d'un effectif de 90 personnes.

M. Jean-Bernard BROS précise que le tourisme est à vocation économique pour plus de 50 %, dans le cadre des différents salons, foires et congrès organisés à Paris.

Il s'agit en l'espèce d'un domaine hautement concurrentiel, face notamment à Madrid, Barcelone, Francfort, Londres ou Berlin.

L'Office du Tourisme de Paris rassemble aujourd'hui 2.000 adhérents, pour la plupart des professionnels de l'activité hôtelière.

M. Jean-Claude LESOURD, Président de l'Office du Tourisme, souhaite également la bienvenue au présent CICA, et souligne la volonté de son institution de s'ancrer au cœur du 1er arrondissement.

L'activité touristique doit pouvoir s'intégrer pleinement dans la vie quotidienne des parisiens et ainsi renforcer l'attractivité de la capitale.

M. Jean-François LEGARET rappelle que le 1er arrondissement compte un grand nombre d'implantations à vocation touristique, ce qu'a démontré le récent Forum pour l'Emploi du 1er arrondissement.

M. le Maire souligne la commodité de l'implantation de l'Office du Tourisme dans le 1er arrondissement, même si l'adresse des Champs-Élysées était connue depuis de nombreuses années.

QUESTIONS DE M. JACQUES CHAVONNET – PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS « Châtelet-Les Halles ».

Lors du CICA du 5 juin 2003, en présence de M. Christophe GIRARD, Adjoint au Maire de Paris, chargé de la Culture, et Mme Sandrine MAZETIER, Adjointe au Maire de Paris, chargée du Patrimoine, les questions suivantes avaient été posées :

- 1) La culture (pour mémoire)
- 2) Les animations culturelles (pour mémoire)
- 3) Le patrimoine

Le 1er possède, à l'évidence, le plus beau patrimoine de Paris et accueille de nombreux touristes (régionaux et étrangers). Ces visiteurs contribuent, en particulier, à l'enrichissement de l'arrondissement et pourtant sont peu aidés :

- signalisation de rue défaillante,
- absence (ou insuffisance) de points de renseignements touristiques et/ou hôtesse d'accueil,
- absence de documentation indiquant succinctement les lieux, dans le 1er, à visiter (pas forcément les plus prestigieux) et surtout les parcours suggérés les reliant...

Comment améliorer cette situation ?

QUESTION :

Aucune réponse n'ayant été apportée à nos demandes, nous les réitérons. Qu'en pense l'Office du Tourisme ? Peut-il nous aider ? M. Jean-François LEGARET avait suggéré que l'Office du Tourisme associe, lors de la définition d'un parcours découverte du 1er arrondissement, les associations inscrites au CICA ?

Lors du CICA du 9 juin 2005 la question (complémentaire) suivante avait également été posée :
Le tourisme représente une activité économique essentielle pour Paris, et en particulier pour le 1er qui possède de nombreux sites très visités.

- Ne pourrions-nous pas améliorer/favoriser l'accueil de ces touristes par des mesures appropriées :
- signalisation piétonnière entre sites touristiques plus efficace (déjà demandée dans un précédent CICA),
 - un kiosque saisonnier de la Ville sur le Forum (rue Lescot ?),
 - des ambassadeurs d'accueil saisonniers sur le Forum et dans le Jardin,
 - distribution de plans multilingues du 1er (ou, mieux, des 4 premiers arrondissements)...

QUESTION :

A ce jour, aucune action n'a été menée, aucune réponse n'a été apportée. Que peut-on espérer à court terme ? L'Office du Tourisme de Paris peut-il nous aider ? Dans quel domaine et sous quelle forme ?

Dans l'attente de mesures plus concrètes, il nous semblerait vivement souhaitable qu'un porte-document/présentoir de l'Office du Tourisme de Paris soit installé dans le hall de la Mairie du 1er, avec une abondante documentation multilingue actuellement disponible.

QUESTION :

Est-ce faisable rapidement ?

M. le Maire se déclare également impatient lorsqu'il constate que la plupart des questions soulevées aujourd'hui par M. Jacques CHAVONNET l'ont déjà été précédemment et restent toujours sans réponse.

Sur la mise en place d'une signalisation renforcée sur la voie publique, M. Jean-François LEGARET signale que des règles contraignantes s'imposent, en lien avec les services de la voirie de la Mairie de Paris et, le cas échéant, les architectes des Bâtiments de France.

Le 1er arrondissement étant un site classé quasiment en totalité, des restrictions très lourdes existent, tant au plan esthétique qu'au niveau de l'encombrement des trottoirs.

Par exemple, une signalisation pour l'école de la rue Cambon a été demandée à partir du boulevard de la Madeleine, mais a été refusée.

Autre exemple, une signalisation plus explicite est réclamée pour le marché alimentaire de la place du Marché Saint-Honoré, sans aucun succès.

Sur l'implantation de kiosques d'informations sur la voie publique, M. le Maire se déclare favorable à cette initiative.

Le 1er arrondissement abrite certes l'Office du Tourisme rue des Pyramides, mais rien n'empêche qu'un kiosque d'informations soit également installé, sans doute à l'est de l'arrondissement, en complément du point d'informations du Carrousel du Louvre.

M. Jean-Bernard BROS enregistre ces demandes et confirme la nécessité de rapprocher au mieux les kiosques d'informations des touristes eux-mêmes.

L'implantation de ces points d'informations dans des localisations à vocation plus générale, par exemple les gares, comme le réclament de nombreux professionnels, est loin d'atteindre son but.

D'ailleurs, les gares ou même les aéroports ont une politique commerciale très active et louent donc les m² de leurs espaces à des tarifs élevés, ce qui représente une lourde incidence budgétaire pour l'Office du Tourisme de Paris.

Un kiosque a cependant été installé gare du Nord et un autre gare de Lyon, un troisième étant en discussion gare de l'Est.

La demande a été également faite pour les aéroports, mais Roissy nécessiterait de couvrir les deux aéroports, sur au moins une dizaine de points différents, tandis qu'Orly comprend deux aéroports à desservir.

L'amplitude horaire des aéroports en soirée et les samedis et dimanches imposerait en outre la présence de plusieurs agents dans chaque kiosque d'informations.

Un kiosque d'informations représentant par an plusieurs centaines de milliers d'euros, l'Office du Tourisme s'est donc vu confronté à un problème budgétaire.

Des ambassadeurs d'accueil ont été recrutés l'an dernier à Roissy 2 et un second point sera ouvert cette année, avec d'autres notamment sur les Champs-Élysées.

Or, dans les gares comme dans les aéroports, les kiosques d'informations répondent pour moitié à des demandes liées aux horaires des trains ou des avions, ce qui confirme la nécessité d'assurer un réel service de proximité à l'égard des touristes.

Dans ce cadre, une implantation dans le Forum des Halles serait souhaitable, ce qui avait déjà été testé près du Centre Beaubourg, sans réel succès.

A terme, il serait prévu que les ambassadeurs préfigurent une implantation pérenne d'un kiosque d'accueil.

La signalisation de rues mérite incontestablement d'être améliorée et des solutions devraient exister pour M. Jean-Bernard BROS dans le contrat Etat-Région.

Enfin, M. Jean-Bernard BROS insiste sur la variété de la documentation, traduite dans des langues aussi diverses que le chinois et plus récemment un raccordement à l'Office du Tourisme via internet.

M. Jean-Claude LESOURD signale que la nouvelle adresse de l'Office du Tourisme au 25, rue des Pyramides mérite d'être mieux connue, raison pour laquelle une campagne d'informations sera lancée incessamment.

La fréquentation de l'Office du Tourisme est néanmoins en hausse, les visiteurs pouvant y trouver des informations touristiques mais également effectuer des réservations hôtelières en ligne.

Sur la documentation, elle est évidemment destinée aux 2.000 adhérents puisque l'Office du Tourisme a un statut associatif, mais également aux visiteurs, certaines brochures proposant des circuits insolites.

M. Jacques CHAVONNET comprend que les kiosques d'informations coûtent cher et suggère de faire appel au bénévolat et aux étudiants pour exercer ce rôle d'accueil.

M. Jean-Bernard BROS estime que ce rôle est justement celui des ambassadeurs, auxquels s'ajoutent ceux de la RATP.

M. le Maire confirme son souhait qu'un kiosque soit implanté dans le 1er arrondissement et rappelle que la station souterraine des Halles est la plus grande gare du monde.

La demande en a d'ailleurs été faite dans le cadre des débats sur la rénovation du quartier des Halles.

Sur le projet d'implanter une documentation dans le hall de la Mairie du 1er arrondissement, M. Jean-François LEGARET se déclare favorable à l'accueillir, sous réserve que l'Office du Tourisme fournisse les brochures.

M. Jean-Bernard BROS confirme avoir pensé à diffuser cette information via les mairies d'arrondissement, voire même les kiosques à journaux, ce qui posait pour ces derniers un problème d'espace et de rémunération.

Pour les mairies d'arrondissement, certaines d'entre elles ne sont pas localisées dans un site touristique, par exemple le 8ème arrondissement, qui comprend certes les Champs-Élysées mais dont la mairie est située boulevard Malesherbes.

Ceci étant, ce problème ne se pose pas dans le 1er arrondissement, raison pour laquelle M. Jean-Bernard BROS demande à l'Office du Tourisme de répondre favorablement à la démarche de M. Jean-François LEGARET.

M. le Maire demande que la localisation d'un éventuel kiosque d'accueil dans le 1er arrondissement se fasse en liaison avec le Conseil de quartier.

M. Jacques CHAVONNET se déclare également candidat pour participer à la rédaction d'un parcours pittoresque et insolite du 1er arrondissement.

M. Jean-Bernard BROS soutient cette initiative, d'autant qu'une association a déjà mené cette expérience dans le quartier de Belleville, dans le cadre d'un projet de tourisme interactif et participatif.

Ce projet a permis de mieux associer les visiteurs et les Parisiens et améliorer la cohabitation.

M. Jean-Bernard BROS signale que les chambres d'hôtes s'insèrent dans cette même logique, la nouvelle charte de qualité rédigée par l'Office du Tourisme invitant les propriétaires de chambres d'hôtes à accompagner les touristes dans leur visite du quartier.

La découverte des arrondissements est également facilitée au moment de l'organisation des rallyes.

Sur l'amélioration de la communication autour de l'adresse de l'Office du Tourisme, M. Jean-Bernard BROS confirme qu'un effort doit être fait, en s'adaptant au mieux aux différentes formes de tourisme aussi bien celui qui dure une soirée que celui qui dure plusieurs semaines.

M. Antoine BARTH, Conseiller d'arrondissement chargé des Affaires Culturelles, du Commerce, de l'Artisanat et des Relations avec les commerçants pour l'ouest de l'arrondissement, rappelle que le tourisme dans le 1er arrondissement n'émane pas uniquement de l'étranger mais également de la banlieue, fût-elle la plus proche.

Il s'agit en réalité d'un tourisme intercommunal qui ne s'intéresse pas uniquement au Louvre ou au centre Beaubourg, raison pour laquelle la rédaction d'un parcours insolite du 1er arrondissement est souhaitable.

Or, M. Antoine BARTH constate que M. Jean-Bernard BROS semble faire confiance au seul bénévolat et aux associations pour mettre en place un dispositif de ce type, ce qui lui paraît insuffisant.

M. Jean-Bernard BROS indique que l'Office du Tourisme est prêt à assumer toutes ses responsabilités et répondre efficacement à toutes les sollicitations dont il est l'objet, que ce soit le tourisme d'affaires, les marchés chinois, indien ou d'Asie du Sud-Est.

M. Jean-Bernard BROS précise que se définit comme touriste celui qui passe une nuit en dehors de son domicile habituel, ce qui n'exclut donc pas le tourisme intercommunal, voire interquartier parisien.

M. Jean-Bernard BROS ajoute que c'est également son objectif dans le cadre de ses fonctions de Président de la société gérant la Tour Eiffel.

M. Franck BOUNIOL, Adjoint au Maire du 1er arrondissement chargé de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, annonce que le Conseil local de la jeunesse du 1er arrondissement compte proposer à une délégation un parcours touristique du 1er et sollicite l'Office du Tourisme pour pouvoir établir un contact.

M. Jean-Bernard BROS confirme la disponibilité de l'Office du Tourisme pour cette action.

M. Aurélien CHEVALLIER, Conseiller d'arrondissement, souligne la nécessité d'offrir une réelle diversité des parcours, et demande qu'une intervention soit faite auprès de l'Etablissement public du Grand Louvre pour rétablir l'accès au niveau de la Colonnade donnant sur la rue de l'Amiral de Coligny.

En effet, la porte centrale est toujours fermée et seuls les connaisseurs savent qu'un accès est possible vers la Cour Carrée par les deux portes latérales.

M. Jean-François LEGARET soutient cette démarche, qu'il a déjà effectuée à plusieurs reprises auprès des responsables du Louvre, relayé en cela par de nombreux vœux du Conseil du 1er arrondissement.

Les responsables du Louvre motivent le maintien de la fermeture de cette porte par l'application du Plan Vigipirate, ce qui ne paraît pas recevable pour M. Jean-François LEGARET, s'agissant d'un axe historique majeur.

QUESTIONS DE MME PAULE CHAMPETIER de RIBES – PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « CURIOSITAS ».

1) Au XIIème siècle, la rue de Rivoli s'appelait la rue « des mauvais conseils », comment peut-on améliorer l'accueil touristique : par des services, une meilleure connaissance des langues des accueillants (restauration, hôtellerie, hôpitaux...), par un lieu dans notre quartier doté d'ordinateurs permettant de répondre aux nombreuses questions posées par nos visiteurs.

2) Notre quartier réunit à la fois la culture, le patrimoine, l'histoire à tous les coins de rue, les jardins, le fleuve, le savoir-faire, les hôtels (petits et grands), mettons-nous tout en œuvre pour mettre en valeur ce capital formidable et attirer un public de plus en plus diversifié ?

3) Les touristes se plaignent de ne plus trouver « d'identité française » dans la restauration, en dehors des grands noms de la gastronomie, les brasseries traditionnelles disparaissent au profit d'une restauration rapide identique dans le monde entier, comment favoriser le maintien de ces commerces ?

Sur le premier point, M. le Maire confirme qu'un groupe de travail va être mis en place pour décider de la localisation d'un éventuel kiosque d'informations.

Mme Paule CHAMPETIER de RIBES remarque que la localisation idéale aurait été le 111, rue Saint-Honoré, qui abritait auparavant la Maison d'Andorre.

Sur le deuxième point, M. Jean-François LEGARET considère que tous les habitants du 1er arrondissement peuvent jouer un rôle dans la qualité de l'accueil des touristes.

M. Jean-Claude LESOURD ajoute que l'Office du Tourisme s'adapte à la variété des langues étrangères, le site internet étant par exemple traduit en 13 langues, en français, anglais et allemand pour la totalité du site, et en espagnol, portugais, italien, néerlandais, russe, arabe, chinois traditionnel et chinois simplifié, japonais et coréen, pour des pages plus concrètes.

M. Jean-Claude LESOURD invite d'ailleurs chacun à se connecter à ce site « parisinfo.com », qui peut également être utile aux parisiens eux-mêmes.

Pour les restaurants, une opération intitulée « demain j'auditionne » va être lancée en liaison avec le principal syndicat d'hôteliers restaurateurs, de manière à multiplier l'usage de langues étrangères dans les restaurants parisiens.

Mme Paule CHAMPETIER de RIBES demande si la RATP compte mieux entretenir la station Louvre-Rivoli.

M. le Maire est déjà intervenu auprès de la RATP en ce sens et se déclare disposé à cosigner une nouvelle relance avec M. Jean-Bernard BROS, sur ce sujet.

QUESTIONS DE M. LOÏG RAOUL – PRESIDENT DE L'ASSOCIATION « GLOB'Halles ».

Le 1er arrondissement est historiquement foisonnant.

1) Des circuits évidents sont parcourus par les touristes français et étrangers au détriment de patrimoines plus discrets, comme par exemple les deux lieux de naissance de Molière, les différentes plaques indiquant des événements ou des passages particuliers (Vero Dodat, la Bourse du Commerce), ne sont pas évidemment reconnus... ou la Bourse du Commerce qui n'ouvre que les dimanches de vote ou lors d'expositions thématiques ponctuelles.

Nous suggérons la promotion de « circuits bis » internes au 1er emmenant les visiteurs de plaques en plaques, par des rues parallèles riches de surprises historiques et de boutiques originales, par exemple aller de la rue Saint-Honoré à la Place des Victoires en passant par la rue Croix des Petits Champs... faire la rue Saint-Honoré en empruntant certaines « rues-rateaux ». Les idées sont innombrables. Ce travail pourrait être fait par les Conseils de quartier...

2) Ces circuits seraient édités, disponibles aux sorties de métro (dans des mini-stands dans lesquels nous avons déjà les journaux de petites annonces gratuits ou immobiliers). De même, nous pourrions imaginer que certains kiosquiers situés à des points stratégiques informeraient les visiteurs. Rémunérés, un logo spécifique les signalerait comme « référents-touristiques du 1er ».

3) Certains fonctionnaires de la police de proximité, en place dans le 1er, pourraient être reconnus, toujours par un petit badge, comme connaissant une langue étrangère.

4) Le principe de la chambre d'hôte. Banal en Europe du nord et de l'ouest et aux Etats-Unis, certains propriétaires (ou locataires) ne pourraient-ils pas proposer une chambre, pour quelques nuits, dans leur appartement ? Ils seraient également « référents touristique du 1er ». Une publicité particulière serait alors faite dans notre arrondissement.

Sur le projet d'un circuit touristique en liaison avec les Conseils de quartier, M. Jean-François LEGARET se déclare disposé à soutenir une telle initiative, qui lui paraît de nature à répondre au mieux aux attentes des touristes.

M. Emmanuel CALDAGUÈS, Adjoint au Maire du 1er arrondissement chargé de la Démocratie Locale, des Animations, de la Prévention et de la Protection, confirme que ce projet est en cours, avec même une visite culturelle du 1er arrondissement en faveur des membres des Conseils de quartier, en privilégiant les endroits méconnus.

Cette action pourrait en outre être conduite avec l'aide de touristes étrangers, ce qui pourrait manifester un réel rapprochement culturel.

M. le Maire suggère que toutes les bonnes volontés soient associées à cette démarche pour mettre au point des éclairages inédits du 1er arrondissement.

M. Jean-Bernard BROS remarque que les rallyes d'arrondissement, dénommés aujourd'hui « chasse au trésor » participent aussi à cette même action.

Sur les chambres d'hôtes, un manuel a déjà été édité, même si Paris ne compte aujourd'hui que 300 chambres de ce type contre plus de 75.000 chambres d'hôtels.

Des réunions sont aussi organisées dans les mairies d'arrondissement pour mettre en lumière l'existence des chambres d'hôtes, en conviant les futurs candidats à signer la charte d'accueil.

M. Jean-Bernard BROS se déclare disposé à organiser une telle réunion dans le 1er arrondissement et profite de l'occasion pour saluer la présence de M. Alain LE GARREC, Conseiller de Paris mais également Président de la 2ème commission du Conseil de Paris chargée entre autre du tourisme.

M. Antoine BARTH suggère que le résultat du groupe de travail en matière de rédaction d'un parcours insolite soit repris dans le guide annuel du 1er arrondissement.

Sur le port d'un badge pour les policiers connaissant une langue étrangère, M. le Maire soutient cette idée et est disposé à en saisir par écrit le Préfet de Police de Paris par une lettre cosignée avec M. Jean-Bernard BROS.

M. Aurélien CHEVALLIER remarque que même si le niveau du concours requis n'est pas élevé en matière de langue étrangère, la plupart des policiers en maîtrise souvent au moins une.

M. le Maire ajoute avoir eu l'occasion de le constater lors d'une récente réunion consacrée au recrutement des nouveaux titulaires des kiosques à journaux.

QUESTIONS DE MME CATHERINE MATHON – PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION « SAINT-HONORE VILLAGE ».

1) La nouvelle implantation de l'Office du Tourisme rue des Pyramides a-t-il atteint son objectif ? (lieu d'accueil apprécié, facilités d'accès, réception et information des visiteurs...)

2) Paris représente un pôle touristique majeur et attire de très nombreux cars de tourisme. Quelles actions sont envisagées pour respecter leur activité touristique et dynamisme économique tout en limitant les nuisances qu'ils occasionnent en pénétrant dans Paris intra-muros ?

M. Jean-François LEGARET confirme que des efforts ont été réalisés notamment depuis l'ouverture du parc Carrousel, ce qui a permis de réduire le stationnement permanent des autocars le long des grilles des Tuileries.

La Ville de Paris a d'ailleurs participé au financement du parc de stationnement du Carrousel qui comprend 80 emplacements réservés aux autocars de tourisme.

Il en a été de même pour la rue des Pyramides, autrefois défigurée par le stationnement des autocars, aujourd'hui interdit par les nouveaux aménagements des trottoirs.

Le Musée du Louvre doit faire face aujourd'hui à un nombre croissant de visiteurs, de l'ordre de six millions par an, ce qui conduit à constater que la situation en matière d'autocars est loin d'être satisfaisante.

De nombreux autocaristes ont encore tendance à abuser, raison pour laquelle M. Jean-François LEGARET entend poursuivre ses efforts en faveur de la tranquillité des riverains.

Les solutions existent au niveau du parc Carrousel, sous le centre Beaubourg ou en liaison avec la Chambre de Commerce près de Notre-Dame, notamment derrière le square Jean XXIII ou quai de Corse.

M. Jean-Bernard BROS ajoute avoir beaucoup œuvré dans ce domaine avec M. Denis BAUPIN, Adjoint au Maire de Paris chargé des Transports, de la Circulation, du Stationnement et de la Voirie, et avoir constaté à cette occasion que le parking du Carrousel était loin d'être saturé.

De nombreux autocaristes prétendaient le contraire et préféraient donc stationner en surface.

Un dispositif d'informations a donc été mis en place par téléphone mobile pour améliorer la desserte du parc du Carrousel.

Il n'en reste pas moins qu'un stationnement en souterrain présente des contraintes, alors qu'une visite de Notre-Dame dure généralement une demi-heure entre la dépose et la reprise, la Cathédrale accueillant plus de 12 millions de visiteurs par an.

Une politique tarifaire a donc été proposée pour inciter les autocaristes à recourir au stationnement souterrain, en complément du dispositif d'informations par portable.

La situation s'est beaucoup améliorée depuis, même si M. Jean-Bernard BROS reconnaît que tout n'est pas réglé.

Cette action a été conduite en liaison avec la Préfecture de Police de Paris, qui n'a pas hésité à entamer une action de répression.

Il en est de même pour d'autres sites touristiques, par exemple les Champs-Élysées ou autour de la Butte Montmartre.

M. Jean-François LEGARET rappelle avoir initié le système des navettes fluviales à partir de Bercy, le recours à la Seine comme voie de transport permettant de désengorger la voirie traditionnelle.

M. Jean-Bernard BROS ajoute que Paris accueille chaque jour plus de 2.000 cars de tourisme, qui se concentrent d'ailleurs aux périodes touristiques.

La ville de Rome est souvent citée en exemple mais son centre touristique est moins étendu que le centre de Paris, les sites étant très éloignés l'un de l'autre comme Notre-Dame et Montmartre.

M. le Maire remarque avoir calculé la place prise par les 2.000 cars mis bout à bout, ce qui représenterait un linéaire continu entre la Porte Maillot et la Porte de Vincennes.

Cette image permet de matérialiser la place prise par les autocars de tourisme et la difficulté de trouver une solution pour leur stationnement.

M. Jacques TUCHENDLER, au nom de la Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France, souligne son attachement à éviter une pollution visuelle en matière de signalisation sur la voie publique.

Sur la politique de la Mairie de Paris à l'égard des autocars de tourisme, M. Jacques TUCHENDLER estime qu'elle n'est pas audible en citant comme exemple la place de la République.

Enfin, M. Jacques TUCHENDLER précise que la rue de Rivoli n'a jamais porté le nom de la rue des Mauvais Conseils, sauf une portion de voie entre la rue des Lavandières Sainte-Opportune et la rue des Bourdonnais.

M. le Maire rappelle que les associations souhaitant intervenir à un CICA sont tenues d'adresser leurs questions avant la séance.

Sur la multiplication de la signalisation sur la voie publique, M. Jean-François LEGARET se déclare sensible à la limitation des panneaux en n'en retenant que les plus explicatifs, sans porter atteinte à la qualité des paysages.

M. Jean-Bernard BROS convient que les autocars de tourisme sont aussi une source de nuisances pour les habitants du centre de la capitale, la Mairie de Paris mettant tout en œuvre pour tenter de concilier cette activité économique avec la quiétude des riverains.

La Ville de Paris ne couvre qu'une superficie de 105 km² et il est donc difficile de faire cohabiter en totale harmonie toutes les activités d'une capitale, correspondant à environ 12 millions de mouvements par jour.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que des solutions aussi innovantes que le tramway des Maréchaux a été mis en place.

Mme Claude TRAMBOUZE, Adjoint au Maire chargé des Affaires Sociales et des Anciens Combattants, demande si une réflexion est en cours pour remplacer par des minibus les gros autocars de tourisme.

Par ailleurs, Mme Claude TRAMBOUZE observe avoir été précurseur en matière de mise en place d'itinéraires insolites dans le 1er arrondissement, à tel point que ses propositions n'ont pas été retenues à l'époque.

Mme Claude TRAMBOUZE avait notamment eu l'idée de mettre en place un circuit de créateurs de mode et se réjouit que ses idées d'alors puissent aujourd'hui se concrétiser.

M. Jean-Bernard BROS rappelle que la mise en place de minibus existait déjà dans plusieurs quartiers, par exemple Montmartre et à l'initiative de plusieurs sociétés privées.

Se pose cependant une contrainte d'ordre économique, puisqu'un autocar de tourisme mobilise un seul chauffeur pour transporter une cinquantaine de personnes alors qu'un minibus mobilise aussi un chauffeur pour une capacité moindre.

Mme Claude TRAMBOUZE signale que la hausse du prix du pétrole est une nouvelle donnée dont il faut tenir compte.

M. Jean-Bernard BROS convient que l'évolution du tarif pétrolier influera sans aucun doute cette activité économique.

M. Jacques CHAVONNET demande des précisions sur la suppression programmée des colonnes MORRIS.

M. le Maire confirme être intervenu en Conseil de Paris pour déplorer la suppression de ces colonnes et espère que l'arbitrage n'est pas définitif.

M. Jean-Bernard BROS indique ne pas être informé de l'évolution de ce dossier.

M. Alain LE GARREC précise que la gestion des colonnes était gérée dans le cadre d'une convention arrivant à échéance et, à la suite d'un appel d'offres, une nouvelle société a été retenue.

Les anciennes colonnes MORRIS vont donc disparaître pour être remplacées par un dispositif sans doute analogue.

Il est normal pour M. Alain LE GARREC que la Mairie de Paris se soucie de la gestion de son patrimoine, les colonnes MORRIS générant une redevance de voirie.

M. Jacques CHAVONNET demande s'il va en être de même pour les fontaines WALLACE.

M. Alain LE GARREC ne connaît pas le détail pour les fontaines WALLACE.

Par ailleurs, M. Alain LE GARREC demande à M. Jean-Bernard BROS si l'Office du Tourisme prête intérêt à la technique du numérique.

Enfin, M. Alain LE GARREC interroge M. Jean-Bernard BROS sur la manière dont les touristes, notamment japonais, abordent Paris et plus spécialement le quartier des Halles, dont les brochures touristiques soulignaient le caractère dangereux.

M. Jean-François LEGARET remarque avoir constaté une hausse de la fréquentation des touristes japonais.

M. Jean-Bernard BROS confirme que l'Office du Tourisme de Paris a entamé une réflexion dans le domaine du numérique, en proposant par exemple aux professionnels du tourisme un circuit à charger via internet, ce qui permet d'éviter une signalisation sur place trop volumineuse.

M. Jean-Claude LESOURD précise en matière d'accueil de touristes étrangers, spécialement japonais, que de gros efforts ont été accomplis par la Préfecture de Police pour améliorer la sécurité.

L'accès a été facilité aux services locaux de police et un commissariat leur est d'ailleurs spécialement dédié.

Ces efforts ont d'ailleurs été récemment reconnus par l'Ambassadeur du Japon en dépit de comportements quelquefois ostentatoires de certains touristes, peu habitués à être vigilants au moment des visites de sites très fréquentés.

M. le Maire remercie M. Jean-Bernard BROS et M. Jean-Claude LESOURD de leur présence et de la qualité de leurs réponses.

M. Jean-François LEGARET donne rendez-vous au prochain CICA qui aura lieu sur le thème du sport et des équipements sportifs, la date devant en être fixée selon les convenances de M. Pascal CHERKI, Adjoint au Maire de Paris chargé des Sports.

M. Alain LE GARREC donne lecture d'un communiqué émanant de la Confédération Générale du Travail et portant sur la Samaritaine, selon lequel la Direction du groupe aurait mis au vote de l'assemblée générale des actionnaires de l'entreprise une résolution susceptible d'entraîner la dissolution anticipée de la Samaritaine le 22 mai 2006.

Pour la CGT, ce serait ainsi le pire cas de figure pour les personnels puisque le groupe LVMH n'est pas garant du respect du plan de sauvegarde de la Samaritaine.

M. Jean-François LEGARET ne conteste pas la véracité de cette information, mais ne souhaite pas commenter pour autant ce communiqué syndical.

M. le Maire rappelle avoir assisté récemment à un comité de vigilance de la Samaritaine, présidé par Mme Lyne COHEN-SOLAL, Adjointe au Maire de Paris chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Indépendantes et des Métiers d'Art, au cours duquel la direction de la Samaritaine a délivré comme d'habitude des informations très lénifiantes.

Les choses semblent se préciser aujourd'hui et le 1er arrondissement risque d'être confronté à une crise majeure si la décision de supprimer la Samaritaine est confirmée.

D'ailleurs, M. le Maire ajoute que dans le cadre de la discussion du futur Plan Local d'Urbanisme, la Mairie de Paris envisage d'établir des protections supplémentaires sur le site de la Samaritaine, à savoir l'obligation de maintenir en surface commerciale la totalité des m² actuellement occupés par la Samaritaine.

Toutes les autres hypothèses devraient donc pouvoir être écartées, notamment celle annonçant l'ouverture d'un hôtel.

M. le Maire ne connaît pas spécialement la stratégie commerciale du groupe LVMH mais il lui faudra en tout état de cause trouver un repreneur pour le site de la Samaritaine.

Dans l'immédiat, la seule amélioration notable a consisté à animer les vitrines donnant sur la rue de Rivoli, en liaison d'ailleurs avec le Conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois.

La séance est levée à 20 h

ASSOCIATIONS PRESENTES AU COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU 1er ARRONDISSEMENT

JEUDI 11 MAI 2006

- ASSOCIATION « ACCOMPLIR »
- ASSOCIATION « CURIOSITAS »
- ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS CHATELET LES HALLES
- ASSOCIATION « ENSEMBLE RUE BAILLET »
- AMICALE DES LOCATAIRES DU 118, RUE RAMBUTEAU
- UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS – QUE CHOISIR PARIS 1er, 2ème, 3ème, 4ème
- SOCIETE POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE
- FORUM ANIMATION LOISIRS
- UNION DEPARTEMENTAL CFE-CGC
- ASSOCIATION DES COMMERCANTS DES TUILERIES
- AMITIE FRANCE – AMERIQUE LATINE
- PROTECTION CIVILE DE PARIS CENTRE
- ASSOCIATION « GLOB'HALLES »
- LES AMIS DU MARCHE SAINT-HONORE
- ASSOCIATION « SAINT HONORE VILLAGE »

Par la Mairie du 1er arrondissement , publié le 09/06/2006